

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1187**18 décembre 2001****SOMMAIRE**

Beal Pharma, S.à r.l., Luxembourg	56943	Mondialtex S.A., Luxembourg	56948
Compagnie Internationale de Cultures «INTER-CULTURES» S.A.H., Luxembourg	56930	Monterosso S.A., Luxembourg	56939
Compagnie Internationale de Cultures «INTER-CULTURES» S.A.H., Luxembourg	56930	MTIL A.G., Luxembourg	56949
Dominion S.A., Luxembourg	56935	Multiutility S.A., Luxembourg	56950
Euro.M.Invest S.A.H., Luxembourg	56931	Nabu S.A., Luxembourg	56955
Euro.M.Invest S.A.H., Luxembourg	56931	Nancy Real Estate Company, S.à r.l., Luxembourg	56950
Européenne d'Investissements et de Télécommunications S.A., Luxembourg	56931	Neutrum S.A., Luxembourg	56943
Fin.Bra S.A., Luxembourg	56932	Nevis S.A., Luxembourg	56956
Goodrich Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	56933	New Deal International S.A., Luxembourg	56952
Goodrich Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	56935	Oberheim S.A., Luxembourg	56950
Hillmore S.A., Luxembourg	56957	Oberheim S.A., Luxembourg	56951
Investcorp Capital S.A., Luxembourg	56938	Ombra Investments S.A., Luxembourg	56951
Investcorp Capital S.A., Luxembourg	56939	Ori Martin S.A., Luxembourg	56955
Investcorp S.A., Luxembourg	56935	Pajom S.A., Kehlen	56956
Investcorp S.A., Luxembourg	56937	Pamag S.A., Luxembourg-Kirchberg	56957
Lion 51 S.A.H., Luxembourg	56942	Pamag S.A., Luxembourg-Kirchberg	56957
Lion 51 S.A.H., Luxembourg	56942	Paradisa S.A.H., Luxembourg	56949
Lux Aero Services S.A., Steinsel	56976	Participations Alpa S.A., Luxembourg	56956
Mag Holding S.A., Luxembourg	56942	Pastor International S.A.H., Luxembourg	56951
Maison du Timbre Charles Seidel, S.à r.l., Luxembourg	56943	PER Investments S.A.H., Luxembourg	56958
Maïtagaria S.A.H., Luxembourg	56937	Pernilla Holding S.A., Luxembourg	56959
Maïtagaria S.A.H., Luxembourg	56937	Politrade Holding S.A., Luxembourg	56960
Manitoba Investments S.A., Luxembourg	56944	Pollux S.A.H., Luxembourg	56960
Manitoba Investments S.A., Luxembourg	56944	Ponere S.A., Luxembourg	56961
Matchline Investment Holding S.A., Luxembourg	56940	Ponere S.A., Luxembourg	56961
Matchline Investment Holding S.A., Luxembourg	56941	Posancre S.A., Luxembourg	56948
MDM Luxembourg, MD Management and Development S.C.I., Luxembourg-Dommeldange	56945	Prolifin S.A., Luxembourg	56963
MDM Luxembourg, MD Management and Development S.C.I., Luxembourg-Dommeldange	56946	Promotions Lahure, S.à r.l., Senningerberg	56963
Metro International S.A., Bertrange	56945	Proud Eagle S.A., Luxembourg-Kirchberg	56963
Millenium S.A., Soleuvre	56945	QBIC, S.à r.l., Mersch	56964
Millenium Publications S.A., Luxembourg	56948	QBIC, S.à r.l., Mersch	56965
Millicom International Cellular S.A., Bertrange	56949	Reciver S.A., Luxembourg	56963
Monalisa, S.à r.l.	56944	Rohstoff A.G., Luxembourg	56958
Mondialtex S.A., Luxembourg	56946	Rubin Immobilière S.A., Luxembourg	56965
		Rubin Immobilière S.A., Luxembourg	56965
		Rupelzand International S.A., Luxembourg	56967
		S.B. Shipping Holding S.A., Luxembourg	56942
		Safina Finanz- und Beteiligungs A.G., Luxembourg	56965
		Sailing S.A.H., Luxembourg	56967

Santus S.A.H., Luxembourg.....	56968	So.Co.Par S.A., Luxembourg.....	56971
Santus S.A.H., Luxembourg.....	56968	So.Co.Par S.A., Luxembourg.....	56971
Sapphire Shipping S.A., Luxembourg.....	56959	Société de Participations Ricordeau S.A., Luxembourg.....	56973
Sea Schooner International S.A., Luxembourg.....	56968	Société de Participations Ricordeau S.A., Luxembourg.....	56974
Seamar S.A., Luxembourg-Kirchberg.....	56971	Société Électrique de l'Our, Luxembourg.....	56966
Selangor Holding S.A., Luxembourg.....	56969	Société Européenne de Communication S.A., Bertrange.....	56971
Seramans S.A., Luxembourg.....	56961	Société Porta Ticinese S.A., Luxembourg.....	56975
Seramans S.A., Luxembourg.....	56962	Talbot Holding S.A., Luxembourg.....	56972
Sicri S.A., Luxembourg.....	56960	Techno Tuch S.A., Luxembourg.....	56975
Sicri S.A., Luxembourg.....	56960	Techno Tuch S.A., Luxembourg.....	56976
Simagra S.A.H., Luxembourg.....	56970	Temple Audit S.C., Luxembourg.....	56959
Siqueros S.A., Luxembourg.....	56967	Vedra Holding S.A., Luxembourg.....	56974
Siqueros S.A., Luxembourg.....	56967	Vedra Holding S.A., Luxembourg.....	56974
Sitcom Holding S.A., Luxembourg.....	56972		
Sitcom Holding S.A., Luxembourg.....	56972		

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE CULTURES «INTERCULTURES», Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 6.225.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2001, vol. 554, fol. 65, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2001.

Signature.

(40472/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2001.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE CULTURES «INTERCULTURES», Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 6.225.

Constituée par acte passé devant M^e Charles-Joseph Michels, notaire de résidence à Luxembourg et M^e Jean-Pierre-Léon-Georges Bourg, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, le 22 décembre 1961, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° du 24 janvier 1962.

Statuts modifiés suivant acte passé devant M^e Charles-Joseph Michels, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 mars 1962, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 27 du 7 avril 1962 et aux annexes du Moniteur Belge du 30 juin 1965, n° 21377 et 21378.

Statuts modifiés suivant acte passé devant M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette:

- le 16 décembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 75 du 22 mars 1988;
- le 30 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil n° 193 du 28 avril 1995;
- le 23 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil n° 443 du 9 septembre 1995.

Statuts modifiés suivant acte passé devant Me Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg:

- le 24 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil n° 263 du 21 avril 1998;
- le 10 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil n° 627 du 3 septembre 1998.

Statuts modifiés le 19 octobre 1999, publiés au Mémorial C, Recueil n° 23 du 7 janvier 2000.

Statuts modifiés suivant actes passés devant M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg:

- le 17 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil n° 344 du 11 mai 2001;
- le 13 mars 2001, en cours de publication;
- le 21 mai 2001, non encore publié.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2001

Cinquième résolution

L'Assemblée renouvelle pour un terme de six ans, venant à expiration au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2007, le mandat de Monsieur Daniel-Louis Deleau, Administrateur sortant.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2001, vol. 554, fol. 65, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40473/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2001.

EURO.M.INVEST, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 50.170.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration du 17 avril 2001

«... En vertu de cette autorisation, les membres du conseil d'administration décident de prendre les résolutions suivantes:

1. Il est décidé de supprimer la valeur nominale des actions.
2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, il est décidé de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social et le capital autorisé, actuellement exprimés en francs luxembourgeois (LUF), en euros (EUR). Ainsi, le capital social s'établit à EUR 371.840,29 (trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros et vingt-neuf cents) et le capital autorisé à EUR 2.231.041,72 (deux millions deux cent trente et un mille quarante et un euros et soixante-douze cents).
3. Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit par incorporation de bénéfices reportés de EUR 3.159,71 (trois mille cent cinquante-neuf euros et soixante et onze cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 375.000,- (trois cent soixante-quinze mille euros) sans émission d'actions nouvelles.
4. Il est décidé d'augmenter le capital autorisé de EUR 18.958,28 (dix-huit mille neuf cent cinquante-huit euros et vingt-huit cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 2.250.000,- (deux millions deux cent cinquante mille euros).
5. Il est décidé d'adapter la valeur nominale des actions et de la fixer à EUR 25,- (vingt-cinq euros) par action. Ainsi, le capital social sera dorénavant représenté par 15.000 (quinze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et le capital autorisé par 90.000 (quatre-vingt-dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.
6. Il est décidé de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 375.000,- (trois cent soixante-quinze mille euros), représenté par 15.000 (quinze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»
«**4^{ème} alinéa.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 2.250.000,- (deux millions deux cent cinquante mille euros) qui sera représenté par 90.000 (quatre-vingt-dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.
7. Il est décidé de donner mandat à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente. ...»

Luxembourg, le 28 mars 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Mersch, le 26 avril 2001, vol. 127, fol. 1, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(40159/228/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

EURO.M.INVEST, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 50.170.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 juin 2001.

E. Schroeder.

(40160/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

EUROPEENNE D'INVESTISSEMENTS ET DE TELECOMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.719.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille un, le huit juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Maître André Serebriakoff, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de CANAL + EUROPE B.V., une société régie par le droit néerlandais, établie et ayant son siège social à Laapersveld 75,1213 VB Hilversum (Pays-Bas),

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Hilversum (Pays-Bas), le 31 mai 2001,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations

- que la société anonyme EUROPEENNE D'INVESTISSEMENTS ET DE TELECOMMUNICATIONS S.A., établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 41.719, a été constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, notaire alors de résidence Differdange (Luxembourg), en date du 15 octobre 1992, publié au Mémorial C numéro 419 du 24 novembre 1993;

- que le capital social de la société anonyme EUROPEENNE D'INVESTISSEMENTS ET DE TELECOMMUNICATIONS S.A., prédésignée, s'élève actuellement à douze milliards trois cent cinquante-cinq millions de Lires Italiennes (12.355.000.000,- LIT) représenté par douze mille trois cent cinquante-cinq (12.355) actions d'une valeur nominale d'un million de Lires Italiennes (1.000.000,- LIT) chacune.

Après ces déclarations, le comparant, en sa qualité de mandataire du seul actionnaire de EUROPEENNE D'INVESTISSEMENTS ET DE TELECOMMUNICATIONS S.A., a déclaré et a pour autant que de besoin, formellement décidé que la société EUROPEENNE D'INVESTISSEMENTS ET DE TELECOMMUNICATIONS S.A., était dissoute sans liquidation et que, résultant de cette dissolution, son seul actionnaire, la société de droit néerlandais CANAL + EUROPE B.V., prédésignée, est investie de tout l'actif.

Le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter encore ce qui suit:

- que tout le passif de la société EUROPEENNE D'INVESTISSEMENTS ET DE TELECOMMUNICATIONS S.A., a été réglé et que l'actionnaire unique, la société CANAL + EUROPE B.V., préqualifiée étant investie de tout l'actif, la liquidation de ladite société peut être considérée comme clôturée, CANAL + EUROPE B.V. restant tenue de tout le passif éventuellement non connu et de toutes autres obligations de ladite société,

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance de la société pour l'exécution de leur mandat respectif;

- que les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq (5) années à l'ancien siège social de la société dissoute.

Et à l'instant, le comparant a présenté au notaire instrumentant le registre des actionnaires nominatifs qui a été détruit par lui.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Serebriakoff, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 juin 2001, vol. 859, fol. 75, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 juin 2001.

J.-J. Wagner.

(40168/239/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

FIN.BRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 76.204.

*Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue en date du 6 novembre 2000*

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder au renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et décide que le présent mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur l'exercice 2001.

L'Assemblée Générale, pour autant que besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

Administrateurs:

Mme Peretti Mila, entrepreneur, demeurant à Rome;

M. Iacopini Mario, employé privé, demeurant à Luxembourg;

M. Jelmoni Alessandro, employé privé, demeurant à Luxembourg;

M. Capuzzo Sandro, employé privé, demeurant à Luxembourg;

M. Ranalli Virgilio, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

- H.R.T. Révision, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 60, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40179/065/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

GOODRICH LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 78.528.

In the year two thousand and one, on the seventh day of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

BFGoodrich CHEMICAL HOLDING B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered seat at Delfzijl, The Netherlands, and its principal establishment at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

here represented by Mrs Marie Cécile Meys, maître en droit, residing in J. J. Viottastraat, 42, 1071 JT, Amsterdam (The Netherlands),

by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on June 1, 2001, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole associate of GOODRICH LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R. C. Luxembourg, section B number 78.528), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the October 16, 2000, published in the Mémorial C, number 315 of April 27, 2001.

The articles of incorporation of said company have been amended by deeds of the undersigned notary:

- on March 12, 2001, not yet published in the Mémorial C;
- on March 16, 2001, not yet published in the Mémorial C;
- on March 29, 2001, not yet published in the Mémorial C.

The appearing party representing the whole corporate capital then took the following resolution:

First resolution

The sole partner decides to increase the share capital by an amount of thirty United States Dollars (30.- USD), so as to raise it from its present amount of twelve thousand six hundred and ninety United States Dollars (12,690.- USD) up to twelve thousand seven hundred and twenty United States Dollars (12,720.- USD) by the creation and issue of one (1) share, having a par value of thirty United States Dollars (30.- USD).

The new share has been subscribed by BFGoodrich CHEMICAL HOLDING B.V., previously named, at the price of thirty-seven million nine hundred twenty-six thousand seven hundred and thirty-seven United States Dollars (37,926,737.- USD).

The share subscribed has been paid up by a contribution in kind consisting of:

- 14 ordinary shares of COLTEC (GIBRALTAR), a company registered and existing under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 3, Watergardens 4, Gibraltar.

The total contribution of thirty-seven million nine hundred twenty-six thousand seven hundred and thirty-seven United States Dollars (37,926,737.- USD) consists in thirty United States Dollars (30.- USD) for the capital and thirty-seven million nine hundred twenty-six thousand seven hundred and seven United States Dollars (37,926,707.- USD) for the issue premium.

The value of the contribution results from the balance sheet of COLTEC (GIBRALTAR) as at June 1, 2001 that has been duly signed by the director of the Company.

After the contribution of the 14 ordinary shares of COLTEC (GIBRALTAR), the company GOODRICH LUXEMBOURG, S.à r.l., holds hundred percent (100%) of the share capital of the aforementioned company.

The ownership of the contributed shares is certified by the contributor.

It results from a certificate issued by the contributor that the contributed shares are free of any pledge, lien or any other encumbrance and that they are freely transferable.

Insofar as the contribution in kind consists in 100% of the shares of COLTEC (GIBRALTAR), company with registered office in the European Community, the Company refers to Article 4-2 of the law of December 29, 1971, as amended, in order to exempt the above contribution from the capital contribution duty.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first sentence of article 5 first paragraph of the Articles of Incorporation is amended and now read as follows:

«**Art. 5.** The Company's capital is fixed at twelve thousand seven hundred and twenty United States Dollars (12,720.- USD), represented by four hundred and twenty-four (424) shares with a par value of thirty United States Dollars (30.- USD) each.»

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two hundred fifty thousand Luxembourg francs.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung vorherstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundeins, den siebten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtssitz in Sassenheim (Luxemburg).

Ist erschienen:

BFGoodrich CHEMICAL HOLDING B.V., eine Gesellschaft gegründet nach dem Recht der Niederlande, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in Delfzijl, Niederlande, und mit Hauptgeschäftssitz in 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg,

hier vertreten durch Frau Marie Cécile Meys, maître en droit, wohnhaft in J. J. Viottastraat, 42, 1071 JT, Amsterdam (Niederlande),

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 1. Juni 2001.

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung ne varietur durch die Bevollmächtigte und den beurkundenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienene ist Alleingesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung GOODRICH LUXEMBOURG, S.à r.l., mit Sitz in 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, (R. C. Luxemburg, Sektion B Nr. 78.528), gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 16. Oktober 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 315 vom 27. April 2001.

Die Satzung der genannten Gesellschaft wurde abgeändert durch Urkunden aufgenommen durch den amtierenden Notar:

- am 12. März 2001, noch nicht im Mémorial C veröffentlicht;
- am 16. März 2001, noch nicht im Mémorial C veröffentlicht;
- am 29. März 2001, noch nicht im Mémorial C veröffentlicht.

Die Erschienene, das gesamte Gesellschaftskapital vertretend, trifft folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst das Gesellschaftskapital um dreissig Dollar der Vereinigten Staaten (30.- USD) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von zwölftausendsechshundertneunzig Dollar der Vereinigten Staaten (12.690,- USD) auf zwölftausendsiebenhundertzwanzig Dollar der Vereinigten Staaten (12.720,- USD) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von einem (1) Anteil mit einem Nennwert von dreissig Dollar der Vereinigten Staaten (30.- USD).

Der neue Anteil wurde gezeichnet von BFGoodrich CHEMICAL HOLDING B.V., vorgenannt, zu einem Gesamtpreis von siebenunddreissig Millionen neuhundertsechszwanzigtausendsiebenhundertsiebenunddreissig Dollar der Vereinigten Staaten (37.926.737,- USD).

Der so gezeichnete Anteil wurde eingezahlt durch Sacheinlage von:

- 14 Stammaktien von COLTEC (GIBRALTAR), einer Gesellschaft nach dem Recht von Gibraltar, mit Gesellschaftssitz in Suite 3, Watergardens 4, Gibraltar.

Die Gesamteinlage von siebenunddreissig Millionen neuhundertsechszwanzigtausendsiebenhundertsiebenunddreissig Dollar der Vereinigten Staaten (37.926.737,- USD) besteht aus dreissig Dollar der Vereinigten Staaten (30,- USD) die dem Gesellschaftskapital zugeführt werden und aus siebenunddreissig Millionen neuhundertsechszwanzigtausendsiebenhundertundsieben Dollar der Vereinigten Staaten (37.926.707,- USD) die der Ausgabeprämie zugeführt werden.

Der Wert der Sacheinlage entgeht der Bilanz von COLTEC (GIBRALTAR) so wie am 1. Juni 2001 und wie vom Direktor der Gesellschaft unterzeichnet.

Nach Einlage der 14 Stammaktien von COLTEC (GIBRALTAR) hält die Gesellschaft GOODRICH LUXEMBOURG, S.à r.l., eine Beteiligung von 100% des Gesellschaftskapitals der vorgenannten Gesellschaft.

Das Eigentum des eingebrachten Anteils entgeht der von dem Einbringenden ausgestellten Bescheinigung.

Es entgeht einer Bescheinigung ausgestellt von der einbringenden Gesellschaft, dass sämtliche Aktien frei sind von jedem Pfand, Zurückbehaltungsrecht oder jeder anderen Belastung und dass diese frei übertragbar sind.

Insofern die Sacheinlage aus 100% der Aktien von COLTEC (GIBRALTAR), Gesellschaft mit Sitz in der Europäischen Union, besteht, beruft sich die Gesellschaft auf Artikel 4-2 des Gesetzes vom 29. Dezember 1971, einschliesslich nachfolgender Änderungen, um die vorgenannten Einlagen von der Gesellschaftssteuer zu befreien.

Zweiter Beschluss

Folge der Kapitalerhöhung, den ersten Absatz von Artikel 5 erster Absatz der Gesellschaftssatzung umzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendsiebenhundertundzwanzig Dollar der Vereinigten Staaten (12.720,- USD), eingeteilt in vierhundertvierundzwanzig (424) Anteile mit einem Nennwert von dreissig Dollar der Vereinigten Staaten (30,- USD).»

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken geschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, hat diese mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Meys, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 juin 2001, vol. 859, fol. 74, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Belvaux, le 18 juin 2001.

J.-J. Wagner.

(40201/239/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

GOODRICH LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 78.528.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 juin 2001.

J.-J. Wanger.

(40202/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

DOMINION S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
H. R. Luxembourg B 70.706.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 21. April 2001, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluß gefaßt:

1) Der Rücktritt von Herrn Egon Bentz als Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrates wird angenommen, ihm wird volle Entlastung erteilt.

2) Zum neuen Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzende wird ernannt Frau Ilka Zerche, Privatbeamtin, Luxembourg. Luxembourg, 21. April 2001.

Unterschrift

Die Versammlung

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 49, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40143/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

INVESTCORP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 24.708.

In the year two thousand and one, on the twelfth of June.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company established in Luxembourg under the denomination of INVESTCORP S.A., R. C. No. 24.708, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated July 24, 1986, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 309 of November 4, 1986.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly by a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, dated November 22, 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 120 of March 20, 1995.

The meeting begins at four-forty-five p.m., Ms Beatriz Gonzalez Raposo, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prospert, Maître en droit, residing at Bertrange.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the ten million (10,000,000) shares with a par value of ten (10.-) US Dollars each, representing the total capital of one hundred million (100,000,000.-) US Dollars are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. To change the date of the annual general meeting of shareholders to the second Tuesday in April each year at 10.30 a.m.

2. To amend accordingly Article 7 of the Articles of Incorporation of the Company.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

First and unique resolution

The date of the annual general meeting of shareholders is changed from the second Wednesday in the month of February at 10.00 a.m. to the second Tuesday in the month of April at 10.30 a.m.

As a consequence Article 7, paragraph 3 of the Articles of Incorporation is amended and shall have henceforth the following wording:

«Art. 7. Paragraph 3.

The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting, on the second Tuesday in the month of April at 10.30 a.m.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at five p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le douze juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de INVESTCORP S.A., R. C. n° 24.708, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 24 juillet 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 309 du 4 novembre 1986.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant un acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 120 du 20 mars 1995.

La séance est ouverte à seize heures quarante-cinq sous la présidence de Mademoiselle Beatriz Gonzalez Raposo, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, demeurant à Bertrange.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les dix millions (10.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix (10,-) dollars US chacune, constituant l'intégralité du capital social de cent millions (100.000.000,-) de dollars US, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires au deuxième mardi du mois d'avril à 10.30 heures.

2. Décision de modifier en conséquence l'article 7 des statuts de la Société.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Mademoiselle la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

La date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires est changée du deuxième mercredi du mois de février à 10.00 heures au deuxième mardi du mois d'avril à 10.30 heures.

En conséquence l'article 7, alinéa 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 7. Alinéa 3.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social ou en tout autre endroit à indiquer dans la convocation, le deuxième mardi du mois d'avril à 10.30 heures.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: B. Gonzalez Raposo, R. Thill, M. Prosper, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 129S, fol. 90, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2001.

A. Schwachtgen.

(40228/230/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

INVESTCORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 24.708.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 683 du 12 juin 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(40229/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

MAÏTAGARIA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 55.002.

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 27 avril 2001

«... En vertu de l'autorisation lui accordée par l'assemblée générale, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le conseil d'administration décide de supprimer la valeur nominale des actions.

2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social et le capital autorisé, actuellement exprimés en francs luxembourgeois (LUF), en euros (EUR). Ainsi, le capital social s'établit à EUR 2.974.722,30 (deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent vingt-deux euros et trente cents) et le capital autorisé à EUR 6.197.338,12 (six millions cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent trente-huit euros et douze cents).

3. Le conseil d'administration décide d'augmenter le capital social souscrit par incorporation de bénéfices reportés de EUR 277,70 (deux cent soixante-dix-sept euros et soixante-dix cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 2.975.000,00 (deux millions neuf cent soixante-quinze mille euros) sans émission d'actions nouvelles.

4. Le conseil d'administration décide d'augmenter le capital autorisé de EUR 2.661,88 (deux mille six cent soixante et un euros et quatre-vingt-huit cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 6.200.000,00 (six millions deux cent mille euros).

5. Le conseil d'administration décide de modifier les alinéas 1 et 4 de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa. «Le capital souscrit est fixé à EUR 2.975.000,00 (deux millions neuf cent soixante-quinze mille euros), représenté par 12.000 (douze mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

4^{ème} alinéa. «Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 6.200.000,00 (six millions deux cent mille euros) qui sera représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

6. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente.

Luxembourg, le 27 avril 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Mersch, le 11 mai 2001, vol. 127, fol. 5, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(40275/228/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

MAÏTAGARIA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 55.002.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 juin 2001.

E. Schroeder.

(40276/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

INVESTCORP CAPITAL S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 70.221.

In the year two thousand and one, on the twelfth of June.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company established in Luxembourg under the denomination of INVESTCORP CAPITAL S.A., R. C. No. 70.221, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, dated May 21, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 636 of August 23 1999.

The meeting begins at four-thirty p.m., Ms Beatriz Gonzalez Raposo, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prospert, Maître en droit, residing at Bertrange.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the two thousand (2,000) shares with a par value of twenty-five (25.-) euro each, representing the total capital of fifty thousand (50,000) euro are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. To change the date of the annual general meeting of shareholders to the second Tuesday in April each year at 9.00 a.m.

2. To amend accordingly Article 13 of the Articles of Incorporation of the Company.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

First and unique resolution

The date of the annual general meeting of shareholders is changed from the second Tuesday in the month of June at 11.00 a.m. to the second Tuesday in the month of April at 9.00 a.m.

As a consequence Article 13, paragraph 1 of the Articles of Incorporation is amended and shall have henceforth the following wording:

«Art. 13. Paragraph 1.

The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the second Tuesday in the month of April at 9.00 a.m.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at four-forty-five p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le douze juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de INVESTCORP CAPITAL S.A., R. C. n° 70.221, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 21 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 636 du 23 août 1999.

La séance est ouverte à seize heures trente sous la présidence de Mademoiselle Beatriz Gonzalez Raposo, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, demeurant à Bertrange.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune, constituant l'intégralité du capital social de cinquante mille (50.000,-) euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires au deuxième mardi du mois d'avril à 9.00 heures.

2. Décision de modifier en conséquence l'article 13 des statuts de la Société.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Mademoiselle la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

La date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires est changée du deuxième mardi du mois de juin à 11.00 heures au deuxième mardi du mois d'avril à 9.00 heures.

En conséquence l'article 13, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 13. Alinéa 1^{er}.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois d'avril à 9.00 heures.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. Gonzalez Raposo, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 129S, fol. 90, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2001.

A. Schwachtgen.

(40230/230/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

INVESTCORP CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 70.221.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 682 du 12 juin 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(40231/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

MONTEROSSO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 62.217.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 48, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 mars 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

Signature.

(40295/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

MATCHLINE INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 52.720.

In the year two thousand one, on the thirteenth of June.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of MATCHLINE INVESTMENT HOLDING S.A., R. C. Number B 52.720, with its principal office in Luxembourg, organized as a holding corporation by virtue of a deed signed before the undersigned notary on October 24th, 1995.

The Articles of Incorporation of said holding corporation were published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Number 7 of January 5th, 1996.

The meeting begins at four thirty p.m., Mr Marc Lagesse, «réviseur d'entreprises», residing in Steinsel, being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing in Mamer.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, «Maître en droit», residing in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one thousand five hundred (1,500) shares having a par value of one thousand (1,000.-) Deutsch Marks each, representing the total capital of one million five hundred thousand (1,500,000.-) Deutsch Marks are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the persons present at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all present or represented at the meeting and the members of the Bureau, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1) Deletion of the par value of the shares and conversion of the capital from Deutschmarks to Euro at a rate of 1.- euro for 1.95583 Deutschmarks (766,937.82 euros).

2) Increase of the share capital by 62.18 euros from 766,937.82 euros to 767,000.- euros paid in cash with no issue of new shares.

3) Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting debated on the agenda and after deliberation, by unanimous vote, passed the following resolutions:

First resolution

The par value of the shares is deleted and the currency of the share capital of the Company is converted from DEM to EUR at the rate of 1.- Euro for 1.95583 Deutschmarks so that the said share capital is henceforth fixed at 766,937.82 euros, divided into 1,500 shares of no par value.

Second resolution

The share capital is increased by an amount of 62.18 euros so as to raise it from its present amount of 766,937.82 euros to 767,000.- euros without the creation and the issuing of new shares.

The amount of 62.18 euros is as of now at the free disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, Article 3 of the Articles of incorporation is amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 3.** The corporate capital is set at seven hundred sixty-seven thousand (767,000.-) euros, divided into one thousand five hundred (1,500) shares without par value.»

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at five p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendeins, den dreizehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Holdinggesellschaft MATCHLINE INVESTMENT HOLDING S.A., R. C. B Nummer 52.720, mit Sitz in Luxemburg, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gründungsurkunde der Gesellschaft wurde aufgenommen durch eine Urkunde des unterzeichneten Notars am 24. Oktober 1995.

Die Satzung dieser Holdinggesellschaft wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 7 vom 5. Januar 1996 veröffentlicht.

Die Versammlung beginnt um vier Uhr dreissig unter dem Vorsitz von Herrn Marc Lagesse, Revisor, wohnhaft in Steinsel.

Derselbe ernannt zum Schriftführer Herrn Frank Stolz-Page, Privatbeamter, wohnhaft in Mamer.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Raymond Thill, «Maître en droit», wohnhaft in Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Bureau der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht dass die eintausendfünfhundert (1.500) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend (1.000,-) Deutsche Mark, welche das gesamte Kapital von einer Million fünfhunderttausend (1.500.000,-) Deutsche Mark darstellen hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von sämtlichen anwesenden oder vertretenen Aktionären und den Mitgliedern des Büros unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll, mit welchem sie einregistriert wird, mit den Vollmachten als Anlage beigefügt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1) Aufhebung des Nennwerts der Aktien und Umwandlung der Währung des Gesellschaftskapitals von Deutsche Mark in Euro zum Kurs von 1,- Euro für 1,95583 Deutsche Mark (766.937,82).

2) Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von 62,18 Euro, um es von seinem aktuellen Stand von 766.937,82 Euro auf 767.000,- Euro zu bringen ohne Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien.

3) Verschiedenes.

Nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung, nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Nennwert der Aktien wird aufgehoben und die Währung des Gesellschaftskapitals wird von DEM in Euro umgewandelt zum Kurs von 1,- Euro für 1,95583 DEM, so dass besagtes Gesellschaftskapital auf 766.937,82 Euro festgesetzt ist, eingeteilt in 1.500 Aktien ohne Nennwert.

Zweiter Beschluss

Das Gesellschaftskapital wird um einen Betrag von 62,18 Euro erhöht, um es von seinem augenblicklichen Betrag von 766.937,82 Euro auf 767.000,- Euro zu bringen, ohne Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien.

Die Summe von 62,18 Euro steht der Gesellschaft zur Verfügung wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bescheinigt.

Dritter Beschluss

Aufgrund der vorhergehenden Beschlüsse wird Artikel 3 der Satzung wie folgt abgeändert und in Zukunft wie folgt lauten:

«**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt siebenhundertsiebenundsechzigtausend (767.000,-) Euro, eingeteilt in eintausendfünfhundert (1.500) Aktien ohne Nennwert.»

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärte der Vorsitzende die Versammlung um fünf Uhr für geschlossen.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass die gegenwärtige Urkunde auf Wunsch der Komparenten in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch der Komparenten ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text Vorrang hat.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: M. Lagesse, F. Stolz-Page, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 129S, fol. 95, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2001.

A. Schwachtgen.

(40282/230/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

MATCHLINE INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 52.720.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 688 du 13 juin 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(40283/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

LION 51 S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.392.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 mars 2000

- est nommée Administrateur supplémentaire Madame Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant à 29, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme

LION 51 S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40258/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

LION 51 S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.392.

—
Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 3 avril 2000

- Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant à 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Yolande Johanns, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme

LION 51 S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40259/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

MAG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 71.472.

—
Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2001, vol. 554, fol. 65, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour MAG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

BGL-MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A.

Signature

(40271/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

S.B. SHIPPING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

DISSOLUTION

It results of a deed received by Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg), on the 2nd of May 2001, registered in Esch-sur-Alzette, on the 7th of May 2001, vol.859, fol. 25, case 3, that the société anonyme S.B. SHIPPING HOLDING S.A., having its registered office at L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, incorporated by notarial deed on December 10, 1997, published in the Mémorial C number 169 of March 21, 1998, the capital of which is fixed at one million two hundred and fifty thousand luxembourg francs (LUF 1,250,000.-), divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of one thousand luxembourg francs (LUF 1,000.-) each, entirely paid up, has been dissolved and liquidated by the concentration of the shares of S.B. SHIPPING HOLDING S.A., pre-named, in one hand, which is the expressly willpower of the sole shareholder.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 5 mai 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 mai 2001, vol. 859, fol. 25, case 3, que la société anonyme S.B. SHIPPING HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, constituée suivant acte notarié du

10 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 169 du 21 mars 1998, au capital d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société S.B. SHIPPING HOLDING S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 juin 2001.

J.J. Wagner.

(40338/239/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

**BEAL PHARMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MAHEK FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 12.543.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 60, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40273/553/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

MAISON DU TIMBRE CHARLES SEIDEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 15.537.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 38, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2001.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ

Signature

(40274/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

NEUTRUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

Réunion du Conseil d'Administration

L'an deux mille un, le vingt et un mai.

Se sont réunis les membres du conseil d'administration de la Société Anonyme NEUTRUM S.A., ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 14 janvier 1999, à savoir:

1.- La société de droit de l'état du Delaware NEUTRUM GROUP USA INC, avec siège social à Loockermanstreet 15, Dover-Delaware,

2.- La société de droit britannique HEDGE FINANCIAL LONDON (UK) LTD, avec siège social à Londres W1P 9LA, 200, Tottenham Court Road,

3.- Monsieur Eduardo Vespa, administrateur de sociétés, demeurant à B-7334 Villerot, 6B, rue Octave Malice,

lesquels, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les membres du conseil d'administration acceptent la démission de Monsieur Trifone Piccinni, de sa fonction d'administrateur-délégué de la société, et lui confère pleine et entière décharge.

Deuxième résolution

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils désignent Monsieur Eduardo Vespa, prénommé, administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière.

NEUTRUM GROUP USA INC. / HEDGE FINANCIAL LONDON (UK) LTD

Signature / Signature

E. Vespa

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 40, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40300/206/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

MANITOBA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 27.021.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 mai 1999

- la cooptation de la société FINIM LIMITED, Jersey, en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Jacques Lebas, démissionnaire, est ratifiée;

- les mandats d'Administrateur de Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, L-Howald, de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, L-Bissen et de la société FINIM LIMITED, Jersey, sont reconduits pour une période statutaire de 2 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg est reconduit pour une période statutaire de 2 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Fait à Luxembourg, le 18 mai 1999.

Certifié sincère et conforme

MANITOBA INVESTMENTS S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40279/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

MANITOBA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 27.021.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 mai 2000

- Monsieur François Mesenburg, employé privé, 95, rue Principale, L-6833 Biver est nommé en tant qu'Administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Fait à Luxembourg, le 16 mai 2000.

Certifié sincère et conforme

MANITOBA INVESTMENTS S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40280/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

MONALISA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 61.693.

Cession de parts

Monsieur Lorenzo Maggipinto, demeurant à Luxembourg, 77, Côte d'Eich, déclare céder et transporter par la présente sous les garanties de Droit à Monsieur Mario Scalia, demeurant à Luxembourg, 32, rue des Celtes, cent (100) parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée MONALISA, S.à r.l., ayant son siège social au 6-8, rue d'Anvers à Luxembourg.

Les cessions qui précèdent sont faites moyennant le prix de cent mille francs (100.000), que Monsieur Lorenzo Maggipinto reconnaît avoir reçu et dont il consent quittance.

Fait à Luxembourg, le 6 août 1999.

L. Maggipinto / M. Scalia

Monsieur Lorenzo Maggipinto, demeurant à Luxembourg, 77, Côte d'Eich, déclare céder et transporter par la présente sous les garanties de Droit à Monsieur Alfio Puglia, demeurant à Luxembourg, rue de Strasbourg, cent (100) parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée MONALISA, S.à r.l., ayant son siège social au 6-8, rue d'Anvers à Luxembourg.

Les cessions qui précèdent sont faites moyennant le prix de cent mille francs (100.000), que Monsieur Lorenzo Maggipinto reconnaît avoir reçu et dont il consent quittance.

Fait à Luxembourg, le 6 août 1999.

L. Maggipinto / A. Puglia

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 58, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40292/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

METRO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 73.790.

Les états financiers au 31 décembre 2000 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg le 21 juin 2001, vol. 554, fol 57, case 3 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour METRO INTERNATIONAL S.A.

(40287/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

MILLENIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4411 Soleuvre, 146, rue Aessen.
R. C. Luxembourg B 70.250.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 39, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2001.

Signature.

(40288/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

MDM LUXEMBOURG, MD MANAGEMENT AND DEVELOPMENT S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1466 Luxembourg-Dommeldange, 8, rue Jean Engling.

L'an deux mil un, le trente mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Udo Pontzen, administrateur de sociétés, demeurant à L-7349 Heisdorf, 5, rue Baron de Reinach, agissant en tant que président des parties sub. 1 et sub. 2, nommé respectivement à cette fonction suivant décision de l'associé unique du 28 février 1997 et dans l'acte de constitution reçu par le notaire Noemi Moreno Alba de résidence à Panama en date du 15 décembre 1997,

et en tant que mandataire de la partie sub. 3:

1.- La société de droit de l'Etat du Delaware EUROPEAN BUSINESS OFFICE Inc. avec siège social à Lookermanstreet 15, Dover-Delaware,

2.- La société de droit de la République de Panama UNIVERSAL TAX SYSTEM, INC (UTS), avec siège social à Panama-City, 53rd, Street East, Marbella, Bella Vista,

3.- Monsieur Marc Jean Delcorps, administrateur de sociétés, demeurant à B-9200 Dendermonde, 298, Mechelsesteenweg,

en vertu d'un procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 mai 2001,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la société civile MD MANAGEMENT AND DEVELOPMENT SCI, en abrégé MDM LUXEMBOURG S.C.I. avec siège social à L-7349 Heisdorf, 5, rue Baron de Reinach, constituée suivant acte reçu par le notaire Urbain Tholl, de résidence à Mersch en date du 26 septembre 1996, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 653 du 16 décembre 1996,

- modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 11 janvier 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 287 du 24 avril 1999,

- avec un capital de 500.000,- LUF divisé en 500 parts sociales de 1.000,- LUF chacune.

Lesquels comparants se réunissant en assemblée générale extraordinaire, se considérant comme valablement convoqués, ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social vers L-1466 Luxembourg-Dommeldange, 8 rue Jean Engling.

Par conséquent, l'article 4 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège de la société est fixé à Luxembourg-Dommeldange. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés réunis en assemblée générale.»

Frais

Tous les frais, débours et honoraires qui incombent à la société en vertu du présent acte, sont évalués sans nul préjudice à 20.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: U. Pontzen, M. Delcorps, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2001, vol. 129S, fol. 82, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 20 juin 2001.

P. Decker.

(40284/206/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

MDM LUXEMBOURG, MD MANAGEMENT AND DEVELOPMENT S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1466 Luxembourg-Dommeldange, 8, rue Jean Engling.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Pour le notaire P. Decker

Signature

(40285/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

MONDIALTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 74.814.

L'an deux mil un, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée MONDIALTEX S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 5, rue Emile Bian,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 24 février 2000, publié au Mémorial C-2000, page 22755, dont les statuts ont été modifiés suivant constat d'augmentation de capital reçu par le notaire soussigné en date du 17 avril 2001, en voie de publication au Mémorial C.

Ladite société a un capital social actuel de EUR 1.000.000,- (un million d'Euro), représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euro).

L'assemblée est présidée par Madame Maria Laura Guardamagna, avocate, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Saddi, employé privé, demeurant à Mamer.

Il appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Marco Sterzi, conseil économique, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 500.000 (cinq cent mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Ratification à donner au conseil d'administration pour la nomination de Mademoiselle Maria Laura Guardamagna en qualité d'administrateur de la société comme cela résulte du procès-verbal du conseil d'administration daté à Luxembourg, le 5 avril 2001.

2. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 3.000.000,00 (trois millions d'Euro), pour le porter de son montant actuel de EUR 1.000.000,00 (un million d'Euro) à celui de EUR 4.000.000,00 (quatre millions d'Euro), par l'émission de 1.500.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2,00 chacune et une prime d'émission de 2,00 EUR chacune.

3. Souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital par l'apport de 1.200.000 actions de la société de droit italien INTERFIDA SpA, d'une valeur nominale de EUR 0,80 chacune, représentant le 96% de la société, objet d'apport, le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises.

4. Modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux modifications intervenues.

5. Suppression pour autant que de besoin du droit de souscription préférentiel de la part des actionnaires actuels, sur le vu de la renonciation expresse de ces derniers à leur droit.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix, et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires procède à la nomination définitive de Mlle Maria Laura Guardamagna, cooptée aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Mlle Christina Marques, administrateur démissionnaire, par décision du conseil d'administration dans sa réunion du 5 avril 2001. Son mandat viendra à échéance à la même date que celui des autres administrateurs actuellement en fonction.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 3.000.000,00 (trois millions d'Euro),
pour le porter de son montant actuel de EUR 1.000.000,00 (un million d'Euro) à EUR 4.000.000,00 (quatre millions d'Euro),
par l'émission de 1.500.000 (un million cinq cent mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2,00 (deux Euro) chacune, augmentées chacune d'une prime d'émission de EUR 2,- (deux Euro) par action, soit une prime d'émission totale de EUR 3.000.000,00 (trois millions d'Euro).

Troisième résolution

L'assemblée constate, que tous les actionnaires actuels de la société ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel, sur le vu des renonciations expresses de ces derniers à ce droit;
lesquelles renonciations, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

*Troisième résolution**Souscription*

Est alors intervenu aux présentes, M. Marco Sterzi, préqualifié,
en sa qualité de mandataire de la Società Semplice de droit italien dénommée IMMOBILIARE CIVILE ALBERTO 961.SS, avec siège social à I-13900 Biella, 15, Piazza Vittorio Veneto, Italie,
ci-après nommée «le souscripteur»,
lequel ès qualité qu'il agit, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaitement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de la société MONDIALTEX S.A.,
et déclare vouloir souscrire au pair, à toutes les 1.500.000 (un million cinq cent mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2,00 (deux Euro) chacune, augmentées d'une prime d'émission de EUR 2,- (deux Euro) par action, soit une prime d'émission totale de EUR 3.000.000,00 (trois millions d'Euro).

Libération

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des 1.500.000 (un million cinq cent mille) actions nouvelles par le souscripteur,
lequel, représenté comme il est dit ci-avant, a libéré intégralement la souscription des 1.500.000 (un million cinq cent mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2,00 (deux Euro) chacune, augmentées chacune d'une prime d'émission de EUR 2,- (deux Euro) par action, soit une prime d'émission totale de EUR 3.000.000,00 (trois millions d'Euro),
par l'apport de 1.200.000 (un million deux cent mille) actions de la société de droit italien INTERFIDA SpA, avec siège social à I-13900 Biella, 15, Piazza Vittorio Veneto,
d'une valeur nominale de EUR 0,80 chacune, représentant le 96% de la société INTERFIDA SpA, le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises,
apport évalué à la somme totale de EUR 6.000.000,- (six millions d'Euro), lequel apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG), avec siège social à Luxembourg, 5, rue Emile Bian,
lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:
«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur globale de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale et à la prime d'émission des actions de la société à émettre en contrepartie.»
Le rapport, date du 9 mai 2001, demeurant annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.
La preuve sur l'apport des titres a été rapportée au notaire instrumentaire par une déclaration de l'administration de INTERFIDA SpA, de procéder aux transferts résultant de l'apport dès réception du présent acte.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:
Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 4.000.000,- (quatre millions d'Euro), représenté par 2.000.000 (deux millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euro) par action.

Profisco

A l'attention du Receveur de l'Enregistrement compétent, la société se réfère à l'article 4-2.1) de la loi du 29 décembre 1971, modifiée par celle du 3 décembre 1986, qui prévoit une exemption du droit d'apport, le prèdit apport en nature représentant plus de soixante-quinze (75%) pour cent du capital d'une société ayant son siège statutaire et de direction effective sur le territoire d'un Etat membre.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à LUF 143.000,-.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. L. Guardamagna, J.P. Saddi, M. Sterzi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2001, vol. 129S, fol. 75, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2001.

J. Delvaux.

(40293/208/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

MONDIALTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 74.814.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 mai 2001, acté sous le n° 380/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40294/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

MILLENUM PUBLICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 69.647.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 38, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2001.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ

Signature

(40289/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

POSANCRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

R. C. Luxembourg B 56.116.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration du 7 juin 2001 que le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Léo Staut de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat et que Monsieur Noël Delaby, demeurant à Luxembourg est coopté en remplacement de l'administrateur démissionnaire, à dater du 7 juin 2001 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2001.

POSANCRE S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 57, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40320/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 40.630.

—
Les états financiers au 31 décembre 2000 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 49, case 11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

L'assemblée générale du 29 mai 2001 a nommé administrateur Monsieur Pelle Törnberg, administrateur de sociétés, demeurant à Skeppsbron 18, POBox 2094, S-10313 Stockholm, Suède.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A.

(40290/267/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

MTIL A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 64.296.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 6 décembre 2000 que Monsieur Peter Müller, demeurant Isengrund 9 à CH-8134 Adliswil, a démissionné de ses fonctions d'administrateur.

En date du 14 mai 2001, le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Susanne Klinge, demeurant 2A, am Käseküppel à D-35119 Rosenthal-Roda.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Rudolf Tilhof, conseiller, demeurant 29, Berlinerstrasse in D-Frankenberg;
- Monsieur Eckhard Tilhof, conseiller, demeurant à D-Egelsbach.
- Madame Susanne Klinge, demeurant 2A, am Käseküppel à D-35119 Rosenthal-Roda.

Le siège social de la société a été transféré du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 mai 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 58, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40296/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

PARADISA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.366.

—
Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en Euro, le Conseil d'Administration du 2 mai 2001 a procédé à la conversion du capital social en Euro, de sorte que le capital social actuel de LUF 2.550.000,- est converti en EUR 63.212,85.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 2 mai 2001 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en Euro, pour le porter du montant actuel de EUR 63.212,85 à un montant de EUR 63.750,-. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 537,15 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur les bénéfices reportés.

Cette augmentation de capital porte ainsi la valeur nominale des actions à un montant de EUR 25,-.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en Euro, est désormais fixé à un montant de EUR 63.750,-, représenté par 2.550 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, entièrement libérées.

Luxembourg, le 2 mai 2001.

Pour PARADISA S.A.

BGL-MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2001, vol. 554, fol. 65, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40310/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

MULTIUTILITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 76.487.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 30 mai 2001

1. Le conseil d'administration décide d'augmenter le capital de la société de EUR 250.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 250.000,- à EUR 500.000,-, par la création de 2.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, entièrement libérées. La libération intégrale des 2.500 actions se fait par un versement de EUR 100,- par action, soit un total de EUR 250.000,-. Les nouvelles actions ont les mêmes droits et avantages que les anciennes.

2. Le conseil constate qu'il a reçu la renonciation à son droit préférentiel de souscription de l'actionnaire minoritaire, ainsi que la souscription de la totalité des 2.500 actions nouvelles et leur libération intégrale par l'actionnaire majoritaire.

3. Le conseil donne par la présente mandat à Mme Marie-Fiore Ries-Bonani de faire acter l'augmentation de capital décidée ci-dessus dans les formes légales par-devant notaire, y comprise la modification afférente de l'article cinq des statuts.

MULTIUTILITY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 61, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40297/545/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

NANCY REAL ESTATE COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 39.681.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 60, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40299/553/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

OBERHEIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.928.

L'an deux mille un, le douze juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OBERHEIM S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 47.928, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 402 du 18 octobre 1994.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Madame Catherine Huart, employée privée, demeurant à Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole Hénoumont, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'exercice social qui commencera désormais le 1^{er} juillet et se terminera le 30 juin de l'année suivante. Par dérogation, l'exercice en cours ayant commencé le 1^{er} janvier 2001 se terminera le 30 juin 2001.

- Modification de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra désormais le deuxième mardi du mois de septembre à 11.30 heures.

- Modification subséquente des articles 10 et 11 des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'exercice social qui commencera désormais le 1^{er} juillet et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

L'exercice en cours ayant commencé le 1^{er} janvier 2001 se terminera le 30 juin 2001.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 10 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 10. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mardi du mois de septembre à onze heures trente à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Huart, M. Strauss, N. Hénoumont, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2001, vol. 129S, fol. 92, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

F. Baden.

(40303/200/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

OBERHEIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 47.928.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(40304/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

OMBRA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 71.301.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 556, fol. 52, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2001.

Signature.

(40305/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

PASTOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 39.080.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2001, vol. 554, fol. 65, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour PASTOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding

BGL-MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A.

Signature

(40312/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

NEW DEAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.850.

L'an deux mille un, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée NEW DEAL INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, constituée par acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 6 juillet 1998, publié au Mémorial C, numéro 781 du 27 octobre 1998,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant constat d'augmentation de capital reçu par le notaire soussigné en date du 10 décembre 1999, publié au Mémorial C-2000, page numéro 06166.

Ladite société a un capital social actuel de vingt-cinq milliards de lires italiennes (ITL 25.000.000.000,-), représenté par deux cent cinquante mille (250.000) actions d'une valeur nominale de cent mille lires italiennes (ITL 100.000,-) chacune.

L'assemblée est présidée par M. Lino Berti, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Le Président désigne comme secrétaire M. Luca Lazzati, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. Massimo Longoni, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Madame le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives du capital social est dûment représentée à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la mention de la valeur nominale des 250.000 actions représentatives du capital social et changement de la monnaie d'expression du capital social de lires italiennes en Euro, au cours de 1,- EUR pour 1.936,27, de sorte que le capital social s'établisse, après conversion, à EUR 12.911.422,4772, représenté par 250.000 actions sans désignation de valeur nominale.

2. Réduction du capital social souscrit à concurrence de EUR 1.422,4772 (mille quatre cent vingt-deux virgule quatre mille sept cent soixante-douze Euro), en vue de le porter de son montant actuel converti de EUR 12.911.422,4772 (douze millions neuf cent onze mille quatre cent vingt-deux virgule quatre mille sept cent soixante-douze Euro) à EUR 12.910.000,- (douze millions neuf cent dix mille Euro), sans annulation d'actions mais par la seule réduction du pair comptable des 250.000 actions représentatives du capital social, pour porter celle-ci à EUR 51,64 par action,

par le transfert du montant de la réduction à un compte de réserve spécial, dont il ne peut être disposé que pour procéder à une augmentation de capital ou à une réduction de capital, en suivant la procédure de la réduction de capital.

3. Remplacement des 250.000 (deux cent cinquante mille) actions représentatives du capital social par 1.291.000 (un million deux cent quatre-vingt-onze mille) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, et attribution des actions nouvelles aux actionnaires au prorata des actions anciennes détenues, le conseil d'administration avisant équitablement en cas de rompu.

4. Fixation de la valeur nominale d'une action à EUR 10,- (dix Euro).

5. Versement par les actionnaires existants de la société, au prorata de leur participation actuelle de la société, de la somme de EUR 17.735.000,- (dix sept millions sept cent trente-cinq mille Euro), destinée à,

a) augmenter le capital social à concurrence de EUR 16.450.000,- (seize millions quatre cent cinquante mille Euro), pour le porter de son montant actuel de 12.910.000,- (douze millions neuf cent dix mille Euro) à EUR 29.360.000,- (vingt-neuf millions trois cent soixante mille Euro), par la création et l'émission de 1.645.000 (un million six cent quarante-cinq mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;

b) constituer, avec le solde du susdit versement, soit la somme de EUR 1.285.000,- (un million deux cent quatre-vingt-cinq mille Euro), un compte de réserve d'un montant de EUR 1.285.000,- (un million deux cent quatre-vingt-cinq mille Euro), en vue de constituer une provision destinée uniquement à compenser les pertes réalisées pendant l'exercice 2000.

6. Suppression du capital autorisé existant et instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 36.151.000,- (trente-six millions cent cinquante et un mille Euro), divisé en 3.615.100 (trois millions six cent quinze mille cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune, avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 28 mai 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement

exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportées de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

7. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

8. Modification subséquente de l'article 5 des statuts, version anglaise et française, pour l'adapter aux résolutions prises sur base de l'agenda.

9. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Madame le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix, et séparément les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la mention de la valeur nominale des actions et de changer la monnaie d'expression du capital social de liras italiennes en Euro, au cours de 1,- EUR pour 1.936,27, de sorte que le capital social s'établisse, après conversion, à EUR 12.911.422,4772, représenté par 250.000 actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour effectuer la conversion en euro au cours de change précité, et pour l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1^{er} janvier 2001.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de réduire le capital social souscrit à concurrence de EUR 1.422,4772 (mille quatre cent vingt-deux virgule quatre mille sept cent soixante-douze Euro),

en vue de le porter de son montant actuel converti de EUR 12.911.422,4772 (douze millions neuf cent onze mille quatre cent vingt-deux virgule quatre mille sept cent soixante-douze Euro) à EUR 12.910.000,- (douze millions neuf cent dix mille Euro),

sans annulation d'actions mais par la seule réduction du pair comptable des 250.000 actions représentatives du capital social, pour porter celui-ci à EUR 51,64 par action,

par le transfert du montant de la réduction à un compte de réserve spécial, dont il ne peut être disposé que pour procéder à une augmentation de capital ou à une réduction de capital, en suivant la procédure de la réduction de capital.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de remplacer les 250.000 (deux cent cinquante mille) actions représentatives du capital social, par 1.291.000 (un million deux cent quatre-vingt-onze mille) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale,

et attribue les actions nouvelles aux actionnaires au prorata des actions anciennes détenues, le conseil d'administration avisant équitablement en cas de rompu.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de fixer la valeur nominale d'une action à EUR 10,- (dix Euro).

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires constate le versement, par les actionnaires existants de la société, au prorata de leur participation actuelle de la société, de la somme de EUR 1.285.000,- (un million deux cent quatre-vingt-cinq mille Euro),

en vue de constituer un compte de réserve d'un montant de EUR 1.285.000,- (un million deux cent quatre-vingt-cinq mille Euro), destiné uniquement à compenser les pertes de la société résultant d'une situation au 31 décembre 2000 jointe en annexe.

La preuve du versement de la somme de EUR 1.285.000,- (un million deux cent quatre-vingt-cinq mille Euro) a été rapportée au notaire au moyen d'un certificat bancaire.

Sixième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 16.450.000,- (seize millions quatre cent cinquante mille Euro),

pour le porter de son montant actuel de 12.910.000,- (douze millions neuf cent dix mille Euro) à EUR 29.360.000,- (vingt-neuf millions trois cent soixante mille Euro),

par la création et l'émission de 1.645.000 (un million six cent quarante-cinq mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à souscrire au pair et à libérer intégralement en espèces.

Souscription - Libération

Alors sont intervenus aux présentes les actionnaires existants, tels qu'ils figurent sur la liste de présence, ici représentés par la SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE BANQUE, avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, elle représentée par Messieurs Lino Berti et Massimo Longoni, préqualifiés,

en vertu de 2 procurations données le 28 mai 2001, jointes en annexes,

lesquels actionnaires, représentés comme il est dit ci-avant, déclarent avoir parfaite connaissance des statuts de et de la société et de la situation financière de la société NEW DEAL INTERNATIONAL S.A., et déclarent vouloir souscrire au

pair, à toutes les 1.645.000 (un million six cent quarante-cinq mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune, au prorata de leur participation actuelle dans la société,

qu'ils libèrent intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 16.450.000,- (seize millions quatre cent cinquante mille Euro).

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des 1.645.000 actions nouvelles par les anciens actionnaires.

Septième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer le capital autorisé existant et d'instaurer un nouveau capital autorisé de EUR 36.151.000,- (trente-six millions cent cinquante et un mille Euro), divisé en 3.615.100 (trois millions six cent quinze mille cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune,

avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 28 mai 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Huitième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'autoriser le Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette ou de ces augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier l'article 5 des statuts, version anglaise et française, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 29,360,000.- (twenty-nine million three hundred and sixty thousand Euro), divided into 2,936,000 (two million nine hundred and thirty-six thousand) shares with a par value of EUR 10.- each.

The shares are in registered or in bearer form, at the option of the shareholder.

For the period foreseen herebelow, the authorised capital is fixed at EUR 36,151,000.- (thirty-six million one hundred and fifty-one thousand Euro), divided into 3,615,100 (three millions six hundred fifteen thousand and one hundred) shares with a par value of EUR 10.- each.

The authorised and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorised, during a period of five years ending on the 28th of May, 2006, to increase in once or several times the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up, full or in part, in cash, by contribution in kind, in compensation for uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, or by available reserves or of issue premiums.

The board of directors is especially authorised to proceed to such issues and should reserve to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued except in case the existing shareholders have expressly waived to their preferential right.

The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to reflect this amendment.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 29.360.000,- (vingt-neuf millions trois cent soixante mille Euro), représentés par 2.936.000 (deux millions neuf cent trente-six mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 36.151.000,- (trente-six millions cent cinquante et un mille Euro), divisé en 3.615.100 (trois millions six cent quinze mille cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 28 mai 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer, en tout ou partie, en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions en réservant aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre à moins que ces derniers n'aient expressément renoncé à exercer ce droit.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Evaluation - Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite au présent acte, est estimé approximativement à LUF 7.450.000,-.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française, connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Berti, L. Lazzati, M. Longoni, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2001, vol. 129S, fol. 80, case 1. – Reçu 7.154.281 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2001.

J. Delvaux.

(40302/208/216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

NABU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 50.892.

*Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue en date du 18 mai 2001*

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte des démissions de Monsieur Philippe Pasquasy de ses fonctions d'administrateur de la société et approuve la cooptation de Monsieur Virgilio Ranalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de l'administrateur sortant, selon la décision prise par le Conseil d'Administration de la société en date du 1^{er} février 2001.

Troisième résolution

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur l'exercice 2001.

L'Assemblée Générale, pour autant que besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'Administrateur jusqu'au présent renouvellement.

Administrateurs:

- M. Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Virgilio Ranalli, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 60, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40298/065/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

ORI MARTIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 67.419.

Les statuts coordonnés au 21 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 22 juin 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40306/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

NEVIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 65.362.

—
*Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue en date du 7 mai 2001*

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte des démissions de Monsieur Philippe Pasquasy de ses fonctions d'administrateur et approuve la cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de l'administrateur sortant.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder au renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et décide que le présent mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur l'exercice 2001.

L'Assemblée Générale, pour autant que besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

Administrateurs:

- M. Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Virgilio Ranalli, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 60, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40301/065/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

PAJOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 17.583.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 39, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2001.

Signature.

(40307/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

PARTICIPATIONS ALPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 55.288.

—
*Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue en date du 15 mai 2001*

Deuxième résolution

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur l'exercice 2001.

L'Assemblée Générale, pour autant que besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

Administrateurs:

- M. Logaldo Francesco, dottore commercialista demeurant à Milan, Italie;
- M. Granzotti Nino, fiduciario demeurant à Lugano, Suisse;
- M. Jelmoni Alessandro, employé privé, demeurant à Luxembourg;

Commissaire aux Comptes:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 60, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40311/065/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

PAMAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 47.454.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 57, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juin 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(40308/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

PAMAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 47.454.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 juin 2001 que StenGest, S.à r.l., avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de SANINFO, S.à r.l., démissionnaire, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2000.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 57, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40309/521/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

**HILLMORE S.A., Société Anonyme,
(anc. PRIMAGEST S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 76.897.

L'an deux mille un, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois PRIMAGEST S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la Section B et le numéro 76.897,

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date 6 juillet 2000, publié au Mémorial C-2000, page 41402,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte de constat d'augmentation de capital reçu par le notaire soussigné en date du 12 mars 2001, en voie de publication au Mémorial C,

avec un capital social actuel de deux cent douze mille Euro (EUR 212.000,-), représenté par quatre mille deux cent quarante (4.240) actions d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Corinne Watteyne, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Géraldine Vinciotti, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Sergio Bergamaschi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 4.240 (quatre mille deux cent quarante) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Modification de la dénomination sociale de la société de PRIMAGEST S.A. en HILLMORE S.A., et modification sub-séquent de l'article 1 des statuts.

2) Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée des actionnaires décide de modifier la dénomination sociale de la société de PRIMAGEST S.A. en HILLMORE S.A.,

et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de HILLMORE S.A.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Watteyne, G. Vinciotti, S. Bergamaschi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2001, vol. 129S, fol. 76, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

J. Delvaux.

(40321/208/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

PER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 22.115.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 23 mars 2001

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant au 72, rue Dr Joseph Peffer, L-2319 Howald, le mandat de Monsieur Paul Depuydt, directeur financier, demeurant au 6 Kolveniersstraat, B-2000 Antwerpen et de Madame Margriet Jacobs, Manager de fonds de pension, demeurant au 194 Bijlokstraat, B-3020 Herent ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège au 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Fait à Luxembourg, le 23 mars 2001.

Certifié sincère et conforme

PER INVESTMENTS S.A.

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40313/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

ROHSTOFF A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 18.165.

Extrait de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 septembre 1999

- Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg, est nommée en tant qu'Administrateur supplémentaire de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme

ROHSTOFF A.G.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40329/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

PERNILLA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 56.831.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (sous seing privé) du 12 juin 2001

1. Décision en vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, de changer le capital social de la société de ITL 1.550.000.000,- en EUR 800.508,19, avec effet au 1^{er} janvier 2001.
2. Suppression de toute référence à la valeur nominale des actions de la société et modification des actions de la société en actions sans valeur nominale.
3. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 491,81 pour le porter de son montant actuel après conversion, de EUR 800.508,19 à celui de EUR 801.000,- par incorporation au capital social d'une partie des réserves à due concurrence sans création et émission d'actions nouvelles, de sorte que le nombre d'actions passe de 1.500 à 801, chaque action ayant une valeur nominale de EUR 1.000,-.
4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la société.

Pour extrait sincère et conforme

PERNILLA HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 55, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40314/545/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

**TEMPLE AUDIT S.C., Société Civile,
(anc. PIM GOLDBY Société Civile).**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Associés du 18 juin 2001

- 1) 17 parts d'intérêts ont été cédées par M. Lam Maurice à M. Milne Peter, demeurant à Aspelt.
17 parts d'intérêts ont été cédées par M. Geggan John à TEMPLE ASSETS INTERNATIONAL, Société Civile, avec siège social à Luxembourg.
Suite à ces cessions le capital social de la société est fixé à 50.000,- francs, représenté par 50 parts d'intérêts sans désignation de valeur attribuées ci-après:

Monsieur Peter J. Milne	33 parts
TEMPLE ASSETS INTERNATIONAL, Société Civile	17 parts
	50 parts

- 2) La démission de M. Lam Maurice et de M. Geggan John B. de leurs postes de gérants est acceptée.
Par vote spécial décharge leur est donnée pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
M. Milne Peter est confirmé dans ses fonctions de gérant.
- 3) La dénomination sociale de la société est changée en TEMPLE AUDIT S.C.
Luxembourg, le 19 juin 2001.

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2001, vol. 554, fol. 62, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40315/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

SAPPHIRE SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16 février 2001 que le Conseil d'Administration a décidé de nommer la société LUXEMBOURG MARINE SERVICES S.A comme «dirigeant maritime» dans le cadre de la loi maritime de 1990 et de ses lois modificatives.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2000.

SAPPHIRE SHIPPING S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 57, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40337/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

POLITRADE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 25.132.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 60, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(40316/553/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

POLLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue MOnterey.
R. C. Luxembourg B 6.789.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 mai 2000

1. Les mandats d'Administrateur de Messieurs François Mesenburg, employé privé, demeurant au 95, rue Principale, L-6833 Biver, Serge Krancenblum, employé privé, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant au 20, rue Woiwer, L-4687 Differdange, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

2. Le mandat de la société FIN-CONTROLE, Société Anonyme, L-2086 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

3. Mademoiselle Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant au 29, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, est nommée en tant qu'Administrateur supplémentaire de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Certifié sincère et conforme

POLLUX S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40317/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

SICRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 50.827.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 55, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2001.

SICRI S.A.

Signature

(40344/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

SICRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 50.827.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 25 mai 2001

Monsieur de Bernardini Angelo, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2004.

Luxembourg, le 25 mai 2001.

Pour extrait sincère et conforme

SICRI S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 55, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40345/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

PONERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 61.878.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 juin 2001, vol. 554, fol. 65, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2001.

(40318/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

PONERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 61.878.

Il résulte de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg le 6 avril 2001 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;

- Monsieur Alessandro Salvetti, expert-comptable, demeurant Bergamo (Italie);

- Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

PONERE S.A.

R. Szymanski / S. Vandì

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2001, vol. 554, fol. 65, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40319/043/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

SERAMANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 66.756.

L'an deux mille un, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, agissant en vertu d'une décision du conseil d'administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SERAMANS S.A., ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B numéro 66.756, prise en sa réunion du 3 novembre 2000,

un extrait des résolutions de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que la société SERAMANS S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux de résidence à Luxembourg en date du 14 octobre 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 44678, et les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 novembre 2000, non encore publié au Mémorial C.

2.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à ITL 493.000.000,- (quatre cent quatre-vingt-treize millions de liras italiennes), représenté par 49.300 (quarante-neuf mille trois cents) actions d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

3.- Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à cinq cent soixante-douze millions de liras italiennes (ITL 572.000.000,-), représenté par cinquante-sept mille deux cents (57.200) actions d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune.

4.- Que l'alinéa 3 du même article 5 des statuts est libellé comme suit:

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 14 octobre 2003, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

5.- Que dans sa réunion du 3 novembre 2000, le conseil d'administration a décidé de réaliser une tranche du capital autorisé de ITL 257.000.000,- (deux cent cinquante-sept millions de lires italiennes),

afin de le porter de son montant actuel de ITL 493.000.000,- (quatre cent quatre-vingt-treize millions de lires italiennes) à ITL 750.000.000,- (sept cent cinquante millions de lires italiennes),

par la création de 25.700 (vingt-cinq mille sept cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 10.000,- (dix mille lires italiennes) chacune,

à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire, comme plus amplement détaillé à l'extrait daté du 28 mai 2001, des résolutions du 3 novembre 2000,

l'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel,

l'actionnaire majoritaire a souscrit aux 25.700 (vingt-cinq mille sept cents) actions nouvelles, et les libèrent moyennant une contribution en espèces totale de ITL 257.000.000,- (deux cent cinquante-sept millions de lires italiennes).

6.- La preuve de la souscription des actions nouvelles a été présentée au notaire instrumentaire sur base de la déclaration de souscription de l'actionnaire majoritaire.

La contre-valeur en EUR de la somme de ITL 257.000.000,- (deux cent cinquante-sept millions de lires italiennes) a été mise à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire, valeur 3 novembre 2000;

7.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à ITL 750.000.000,- (sept cent cinquante millions de lires italiennes), de sorte que le premier et le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts auront dorénavant la nouvelle teneur suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à ITL 750.000.000,- (sept cent cinquante millions de lires italiennes), représenté par 75.000 (soixante-quinze mille) actions d'une valeur nominale de dix mille lires italiennes (ITL 10.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à trois cent quinze millions de lires italiennes (ITL 315.000.000,-) représenté par trente et un mille cinq cents (31.500) actions d'une valeur nominale de dix mille lires italiennes (ITL 10.000,-) chacune.

Evaluation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évalué à LUF 5.354.287,-.

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à LUF 110.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Vandi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2001, vol. 129S, fol. 80, case 9. – Reçu 53.543 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2001.

J. Delvaux.

(40342/208/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

SERAMANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 66.756.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 390/2001 en date du 28 mai 2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40343/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

PROLIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.047.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2001, vol. 554, fol. 65, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour PROLIFIN S.A., Société Anonyme

BGL-MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A.

Signature

(40322/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

PROMOTIONS LAHURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2513 Senningerberg, 1, rue des Sapins.
R. C. Luxembourg B 62.720.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 39, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2001.

Signature.

(40323/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

PROUD EAGLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 72.202.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 58, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(40324/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

RECIVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 59.596.

*Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue en date du 2 mai 2001*

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte des démissions de Monsieur Philippe Pasquasy de ses fonctions d'administrateur de la société et approuve la cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de l'administrateur sortant.

Troisième résolution

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur l'exercice 2001.

L'Assemblée Générale, pour autant que besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'Administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

Administrateurs:

- M. Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 60, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40328/065/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

QBIC, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-7526 Mersch, 14, um Mierscherbiërg.

L'an deux mille un, le treize juin.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur Paul Alberty, architecte, demeurant à Schweich,
2. Monsieur Aly Gehlen, ingénieur, demeurant à Koerich,
3. Monsieur Jean-Paul Thiefels, employé privé, demeurant à Heffingen,
4. Monsieur Patrick Meisch, employé privé, demeurant à Marscherwald.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La société à responsabilité limitée QBIC, ayant son siège social à L-7526 Mersch, 14, um Mierscherbiërg, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 820 du 9 novembre 2000.

II. Le capital social de la société s'élève à trente et un mille (31.000,-) euros, représenté par mille (1.000) parts sociales de trente et un (31,-) euros et il est réparti actuellement comme suit:

1.- Monsieur Paul Alberty, préqualifié, trois cent soixante-quinze parts	375
2.- Monsieur Aly Gehlen, préqualifié, trois cent soixante-quinze parts	375
3.- Monsieur Jean-Paul Thiefels, préqualifié, cent vingt-cinq parts	125
4.- Monsieur Patrick Meisch, préqualifié, cent vingt-cinq parts	125
Total: mille parts	<u>1.000</u>

Sur ce, Monsieur Jean-Paul Thiefels, préqualifié, a déclaré céder ses cent vingt-cinq (125) parts sociales à Monsieur Patrick Meisch, préqualifié, ici présent et ce acceptant.

La cession a eu lieu pour le prix de trois mille huit cent soixante-quinze (3.875,-) euros, que le cédant reconnaît avoir reçu antérieurement aux présentes et hors la présence du notaire.

Le cessionnaire deviendra propriétaire des parts cédées dès ce jour, et il en aura la jouissance également à compter de ce jour. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Acceptation

Messieurs Paul Alberty, Aly Gehlen, Jean-Paul Thiefels et Patrick Meisch, agissant tant en leurs qualités d'associés qu'en celles de gérants techniques et administratifs, consentent à la cession de parts ci-avant mentionnée, conformément à l'article 1690 du Code Civil, tant en nom personnel qu'en nom et pour compte de la société et la tiennent pour valablement signifiée à la société et à eux-mêmes.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après cette cession, les associés représentant l'intégralité du capital social ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire de la susdite société, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et ont pris les résolutions suivantes, à l'unanimité:

Première résolution

Suite à la cession de parts qui précède, les comparants décident de modifier le deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

«Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Paul Alberty, préqualifié, trois cent soixante-quinze parts	375
2.- Monsieur Aly Gehlen, préqualifié, trois cent soixante-quinze parts	375
3.- Monsieur Patrick Meisch, préqualifié, deux cent cinquante parts	250
Total: mille parts	<u>1.000</u>

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission comme gérant administratif de Monsieur Jean-Paul Thiefels, avec décharge pour sa mission.

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de vingt-sept mille (27.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: P. Alberty, A. Gehlen, J.-P. Thiefels, P. Meisch, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 15 juin 2001, vol. 418, fol. 33, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juin 2001.

U. Tholl.

(40326/232/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

QBIC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 14, um Mierscherbiereg.

Statuts coordonnés suivant acte du 13 juin 2001, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

(40327/232/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

RUBIN IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 42.018.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 38, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2001.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHLITZ S.A.

Signature

(40330/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

RUBIN IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 42.018.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 38, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2001.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(40331/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

SAFINA FINANZ- UND BETEILIGUNGS A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 47.940.

L'an deux mille un, le treize juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SAFINA FINANZ- UND BETEILIGUNGS A.G., établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite sous le numéro B 47.970 auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée à Zürich (Suisse) suivant acte reçu par le notaire Maître Riesbach, notaire de résidence à Zürich (Suisse), en date du 6 avril 1957.

Le siège a été transféré à Luxembourg par acte de Maître André Schwachtgen, préqualifié, en date du 15 avril 1994, publié au Mémorial C, Série n° 405 du 19 octobre 1994.

Les statuts furent modifiés par acte reçu du même notaire en date du 15 juin 1994, publié au Mémorial C, Série n° 405 du 19 octobre 1994.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Martine Schaeffer, Maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Madame la Présidente nomme secrétaire Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice-adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit comme scrutateurs Madame Gerty Marter, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont et Mademoiselle Elena Santavicca, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 200 (deux cents) actions d'une valeur nominale de CHF 500,- (cinq cents francs suisses) chacune constituant l'intégralité du capital social de CHF 100.000,- (cent mille francs suisses) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'Assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Res-

tera pareillement annexée à la présente la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparantes.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Résolution de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur, définition de ses pouvoirs qui seront ceux qui sont prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
3. Divers.

Ensuite l'assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation, conformément à l'article 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de liquidateur Mademoiselle Martine Schaeffer, Maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la société en conformité avec ladite loi, ainsi que de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: M. Schaeffer, G. Schneider, G. Marter, E. Santavicca, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 129S, fol. 95, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2001.

A. Schwachtgen.

(40333/230/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

SOCIETE ELECTRIQUE DE L'OUR

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

Es erhellt aus einer durch den unterzeichneten Notar Frank Baden, mit des Amtswohnsitz in Luxemburg, erstellten Urkunde vom 11. Mai 2001, einregistriert in Luxemburg, am 17. Mai 2001, Band 9CS, Blatt 17, Feld 10, dass folgende Beschlüsse gefasst wurden:

Neuwahlen und Delegationen

1. Turnusmässige Erneuerung im Verwaltungsrat:

Frau Christine Heuraux sowie die Herren Nico Marmann und Jean Morby scheiden turnusgemäss aus. Frau Christine Heuraux und Herr Nico Marmann stellen sich zur Wiederwahl und werden für eine neue Mandatsdauer von 6 (sechs) Jahren bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2007 ernannt.

Auf Vorschlag der luxemburgischen Regierung stellt Herr Jean Morby sich zur Wiederwahl für eine neue Mandatsdauer von 1 (einem) Jahr und wird bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2002 ernannt.

2. Neuwahlen

- Herr Dipl.-Wirtsch.-Ing. Manfred Rimmel legt sein Mandat im Verwaltungsrat mit Wirkung ab 11. Mai 2001 nieder. Auf Vorschlag von RWE POWER A.G. wird Herr Dr. jur. Gert Maichel, Vorsitzender des Vorstandes der RWE POWER A.G., wohnhaft in Dortmund, mit Wirkung ab 11. Mai 2001 zum Mitglied des Verwaltungsrates für die restliche Mandatsdauer bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2004 ernannt.

3. Delegationen

Auf Antrag des Verwaltungsrats genehmigt die Generalversammlung gemäss Artikel 14 der Satzung folgende Delegation:

- Herr Dr. Gert Maichel anstelle von Herrn Manfred Rimmel als Mitglied des Direktionsausschusses und als Administrateur-Délégué per 11. Mai 2001.

Auf Antrag des Verwaltungsrates wird Herrn Dr. Gert Maichel gemäss Artikel 15 der Satzung die kollektive Unterschriftsbefugnis erteilt.

4. Mitteilung: Länderbeauftragte

Die Regierung des Landes Rheinland-Pfalz hat Herr Dr. phil. Josef Peter Mertes, Präsident der Aufsichts- und Dienstleistungsdirektion, Trier, wohnhaft in Schweich, anstelle des verstorbenen Herrn Heinrich Studentkowski zum Regierungsbeauftragten mit Wirkung ab 1. Dezember 2000 ernannt.

Für gleichlautenden Auszug, ausgestellt zum Zwecke der Hinterlegung beim Handelsregister und der Veröffentlichung im Mémorial.

F. Baden.

(40354/200/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

RUPELZAND INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.
R. C. Luxembourg B 65.094.

Le 8 juin 2001 s'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de la société; durant laquelle les résolutions suivantes ont été prises:

a) Décharge a été donnée à Monsieur Domenico Giannessi et à Madame Antonella Natale en leur qualité d'administrateur ainsi qu'à Monsieur Léo Staut en sa qualité d'administrateur-délégué.

b) Ont été nommés, en qualité d'administrateur-délégué Monsieur Emiel Lemmens, demeurant à Schoten et en qualité d'administrateur Monsieur Rudi Lehnen demeurant à Luxembourg ainsi que Monsieur Noël Delaby demeurant à Luxembourg. Les mandats de ces administrateurs expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2001.

Signature

Les membres du bureau

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 57, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40332/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

SAILING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 65.801.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 42, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 avril 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

Signature.

(40334/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

SIQUEROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 62.197.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 52, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2001.

Signature.

(40346/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

SIQUEROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 62.197.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 52, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2001.

Signature.

(40347/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

SANTUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 64.846.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 juin 2001, vol. 554, fol. 65, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2001.

(40335/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

SANTUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 64.846.

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue en date du 4 juin 2001, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;

- Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

Le Conseil d'Administration

S. Vandì / R. Szymanski

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2001, vol. 554, fol. 65, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40336/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

SEA SCHOONER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 78.657.

*Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
tenue en date du 19 juin 2001*

Résolution unique

L'Assemblée prend acte des démissions de Monsieur Philippe Pasquasy et de Monsieur Virgilio Ranalli de leurs fonctions d'administrateur de la société et décide de ne pas les remplacer en portant le nombre des administrateurs de cinq à trois.

Le Conseil d'administration se compose donc comme suit:

Administrateurs:

- M. Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;

- M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;

- M. Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 60, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40340/065/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

SELANGOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 16.742.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée SELANGOR HOLDING S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 4, avenue Guillaume, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 16.742.

Ladite société a été constituée par acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, alors de résidence à Mersch, le 21 mai 1979, publié au Mémorial C, numéro 169 du 27 juillet 1979.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 avril 2000, publié au Mémorial C de 2000, page 28.039.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné de résidence à Luxembourg, en date du 7 novembre 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel Louis Deleau, directeur financier, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Béatrice Leroux, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle à la fonction de scrutateur Madame Carine Ravert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ce qui suit:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
3. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés pour une période de 5 ans
4. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

II.- Que les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites, conformément aux dispositions légales par des annonces insérées dans:

1. Le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 328 du 4 mai 2001 et numéro 349 du 12 mai 2001.
2. Le Luxemburger Wort des 4 et 12 mai 2001.

Les actionnaires nominatifs ont été convoqués par lettre recommandée du 7 mai 2001.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

IV.- Qu'il apparaît de la liste de présence que 368.237 actions sur 376.603 actions en circulation sont présentes ou dûment représentées à l'assemblée.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts l'assemblée constate qu'elle a atteint le quorum requis par les dispositions légales, l'assemblée générale des actionnaires peut donc délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Jeannot Wengler, nommé commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire-vérificateur pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société anonyme SELANGOR HOLDING S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années à Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

Cinquième résolution

Les actionnaires présents décident de prendre personnellement en charge les passifs éventuels pouvant survenir après la clôture de la liquidation et non encore approvisionnés dans les états financiers de liquidation.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: D.L. Deleau, B. Leroux, C. Ravert, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 129S, fol. 73, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2001.

J. Delvaux.

(40341/208/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

SIMAGRA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 54.926.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le quinze juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Mademoiselle Patrica Ceccotti, employée privée, demeurant à Dudelange, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Guy Drabs, administrateur de sociétés, demeurant à B-2650 Edegem, 30, Ferdinand Verbiestlaan,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 29 janvier 2001, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- la société anonyme holding SIMAGRA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 54.926, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 mai 1996, publié au Mémorial C, Recueil, numéro 397 du 17 août 1996.

- Le capital social est fixé à un million deux cent quatre-vingt mille francs belges (1.280.000,- BEF) représenté par mille deux cent quatre-vingts (1.280) actions d'une valeur nominale de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune.

- Sa mandante est devenue propriétaire des mille deux cent quatre-vingts (1.280) actions dont s'agit et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société.

- Par la présente, elle prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur.

- Tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire qui déclare que toutes les obligations de la Société ont été acquittées et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

- Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Ceccotti et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 9CS, fol. 45, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

F. Baden.

(40353/200/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

**SEAMAR S.A., Société Anonyme,
(anc. SEAMAR HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 61.737.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 57, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juin 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(40339/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

SOCIETE EUROPEENNE DE COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 46.698.

Les états financiers au 31 décembre 2000 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 57, case 4 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

L'assemblée générale du 29 mai 2001 a nommé administrateur Monsieur Pelle Törnberg, administrateur de sociétés, demeurant à Skeppsbron 18, POBox 2094, S-10313 Stockholm, Suède.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE EUROPEENNE DE COMMUNICATION S.A.

(40355/267/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

SO.CO.PAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 40.186.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 46, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40360/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

SO.CO.PAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 40.186.

EXTRAIT

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2001

Sixième résolution

L'assemblée générale prise connaissance de l'échéance du mandat aux organes sociaux décide de nommer nouveaux administrateurs:

- Bruno Gentili, administrateur de sociétés, résidant à Como, Italie, 6/A, via dei Villini;

- Maria Laura Guardamagna, avocat, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve;

- Marco Sterzi, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

et Commissaire aux Comptes:

- Monsieur Carlo Severgnini, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à I-20100 Milan, 9, via Camperio est appelé aux fonctions de Commissaire aux Comptes.

Le mandat des organes sociaux expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2006.

Luxembourg, le 18 juin 2001.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'Administration

M. Sterzi / M.L. Guardamagna

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 46, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40361/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

SITCOM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 67.303.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2001.

SITCOM HOLDING S.A.

Signature

(40348/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

SITCOM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 67.303.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg le 19 avril 2001

Monsieur Innocenzi Giancarlo, Monsieur La Tona Valter, Monsieur de Bernardi Angelo et Madame Ries-Bonani Marie-Fiore sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Aniasi Luca est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2004.

SITCOM HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 61, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40349/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

SITCOM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 67.303.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juin 2001

La démission de Monsieur Giancarlo Innoncenzi de son poste d'administrateur, est acceptée et décharge lui est donnée. Est nommé administrateur en son remplacement, Monsieur Luca Aniasi, commercialista, demeurant à Rome (Italie). Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2004.

La démission de Monsieur Luca Aniasi de son poste de commissaire aux comptes, est acceptée et décharge lui est donnée. Est nommé commissaire aux comptes en son remplacement, Monsieur Marco Leonetti, commercialista, demeurant à Rome (Italie). Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de l'an 2004.

Luxembourg, le 18 juin 2001.

Pour extrait sincère et conforme

SITCOM HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 55, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40350/545/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

TALBOT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 10.900.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 554, fol. 16, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour la société

Signature

Le Domiciliataire

(40367/307/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS RICORDEAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 81.464.

L'an deux mille un, le onze juin.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE DE PARTICIPATIONS RICORDEAU S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte notarié du 23 mars 2001, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 81.464.

L'assemblée est présidée par Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant à F-Thionville, qui désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël Forler, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Giovanna Battaglia, employée privée, demeurant à F-Hayange.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Remplacement des trente et une (31) actions existantes d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) par trois cent dix (310) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) par action.

2. Création d'un capital autorisé d'un montant de EUR 7.000.000,00 (sept millions d'euros).

3. Autorisation au conseil d'administration:

- d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les limites du capital autorisé, avec ou sans émission de nouvelles actions, à la discrétion du conseil d'administration, les actionnaires, le cas échéant, acceptant irrévocablement et inconditionnellement d'effectuer les versements requis pour effectuer cette augmentation de capital,

- de déterminer la date et le lieu d'émission, le prix d'émission, les termes et conditions d'émission et de souscription et de libération des actions,

- d'annuler ou de limiter le droit de souscription préférentielle des actionnaires au moment desdites émissions,

- d'enregistrer, par voie d'acte notarié, chaque augmentation de capital et de modifier l'article 3 des statuts.

4. Modification de l'article 3 des statuts de la société de façon à le mettre en conformité avec les décisions à prendre en vertu des points 1 à 3 de l'ordre du jour.

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de remplacer les trente et une (31) actions existantes d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) par trois cent dix (310) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) par action et d'attribuer les actions nouvelles aux anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de créer un capital autorisé d'un montant de sept millions d'euros (EUR 7.000.000,00), représenté par soixante-dix mille (70.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration:

- d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les limites du capital autorisé, avec ou sans émission de nouvelles actions, à la discrétion du conseil d'administration, les actionnaires, le cas échéant, acceptant irrévocablement et inconditionnellement d'effectuer les versements requis pour effectuer cette augmentation de capital,

- de déterminer la date et le lieu d'émission, le prix d'émission, les termes et conditions d'émission et de souscription et de libération des actions,

- d'annuler ou de limiter le droit de souscription préférentielle des actionnaires au moment desdites émissions,

- d'enregistrer, par voie d'acte notarié, chaque augmentation de capital et de modifier l'article trois des statuts.

Quatrième résolution

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à sept millions d'euros (EUR 7.000.000,00) qui sera représenté par soixante-dix mille (70.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: D. Kirsch, R. Forler, G. Battaglia, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2001, vol. 9CS, fol. 44, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2001.

E. Schlessler.

(40357/227/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS RICORDEAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 81.464.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2001.

E. Schlessler.

(40358/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

VEDRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 juin 2001, vol. 553, fol. 91, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2001.

Signature.

(40394/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

VEDRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 juin 2001, vol. 553, fol. 91, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2001.

Signature.

(40395/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

SOCIETE PORTA TICINESE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.404.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 mars 2001

1. Décharge est donnée aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 6 décembre 2000 et au Commissaire pour l'exercice de son mandat relatif au bilan clôturé au 31 décembre 1999.

2. L'Assemblée Générale accepte les démissions des mandats d'administrateurs de Monsieur René Faltz, Monsieur Raimondo Targetti, Madame Carine Bittler et Monsieur Jacques Schroeder et du commissaire aux comptes B.B.L. TRUST SERVICES - LUXEMBOURG avec effet au 6 décembre 2000.

Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S. demeurant à Differdange, Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant à Strassen, Monsieur Marc Limpens, employé privé demeurant à Luxembourg et Monsieur Massimo Busnelli, manager, demeurant à Milan, sont nommés administrateurs pour une période de trois ans jusqu'à l'assemblée Générale Statutaire de l'année 2004.

FIN-CONTROLE S.A. 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg est nommé Commissaire aux Comptes pour une période de trois ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2004.

3. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

4. Il est décidé de supprimer la valeur nominale des actions.

5. L'Assemblée Générale décide de transformer le capital en euro. Le capital est fixé à EURO 18.592.448,37 (dix-huit millions cinq cent quatre-vingt-douze mille quatre cent quarante-huit euros et trente-sept cents).

6. Il est décidé d'augmenter le capital à concurrence de EURO 127.551,63 (cent vingt-sept mille cinq cent cinquante et un euros et soixante-trois cents) pour porter le capital de son montant actuel de EURO 18.592.448,37 (dix-huit millions cinq cent quatre-vingt-douze mille quatre cent quarante-huit euros et trente-sept cents) à EURO 18.720.000,- (dix-huit millions sept cent vingt mille euros) par incorporation de résultats reportés, sans création d'actions nouvelles.

7. L'Assemblée Générale décide de fixer la valeur nominale à EURO 2,60 (deux euros et soixante cents); le capital est désormais fixé à EUR 18.720.000,- (dix-huit millions sept cent vingt mille euros) représenté par 7.200.000,- (sept millions deux cent mille) actions de EURO 2,60 (deux euros et soixante cents) chacune.

8. Il est donné autorisation aux administrateurs de mettre les statuts de la société en conformité avec les décisions prises ci-dessus, de procéder à la rédaction et à la publication des statuts coordonnés.

Fait à Luxembourg, le 27 mars 2001.

Certifié sincère et conforme

SOCIETE PORTA TICINESE S.A.

J.R. Bartolini / P. Mestdagh

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40359/795/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

TECHNO TUCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 62.223.

Constituée en date du 19 décembre 1997 par acte devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 197 du 31 mars 1998.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 61, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau -398.033,- LUF

Composition du conseil d'administration

Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à L-Luxembourg

Monsieur Raymond Le Lourec, conseil économique et fiscal, demeurant à L-Luxembourg

Monsieur Armand Distave, conseil fiscal, demeurant à L-Luxembourg.

Commissaire aux comptes

LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

Signature.

(40371/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

TECHNO TUCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 62.223.

Constituée en date du 19 décembre 1997 par acte devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 197 du 31 mars 1998.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 61, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau -249.167,- LUF

Composition du conseil d'administration

Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à L-Luxembourg
Monsieur Raymond Le Lourec, conseil économique et fiscal, demeurant à L-Luxembourg
Monsieur Armand Distave, conseil fiscal, demeurant à L-Luxembourg.

Commissaire aux comptes

LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiëncerie.
Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

Signature.

(40372/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

**LUX AERO SERVICES S.A., Société Anonyme,
(anc. TECHNO TUCH S.A.).**

Siège social: L-7333 Steinsel, 64, rue des Prés.
R. C. Luxembourg B 62.223.

Constituée en date du 19 décembre 1997 par acte devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 197 du 31 mars 1998

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 61, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau -118.614,- LUF

Composition du conseil d'administration

Monsieur Théo Bodem, mécanicien d'avions, demeurant à L-9169 Mertzig
Monsieur Eric Chinaud, administrateur de sociétés, demeurant à F-33700 Merignac
Monsieur Frank Bauler, comptable, demeurant à L-9370 Gilsdorf.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE REGIONALE, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg.
Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2001.

Signature.

(40373/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.
